



# Ville de Cerny

Essonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

Date de convocation : 22 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date d'affichage : 22 mai 2026

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 26

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à 19 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, à la suite de la convocation adressée le 22 mai 2026.

Étaient présents : Marie-Claire CHAMBARET, Rémi HEUDE, Sylvie BARBERI, Alain PRAT, Cynthia TRIMBOUR, François LACOMME, Bernard JACQUET, Laurent MAUGÈRE, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Patrick MIKOLAJCZAK, Bruno PASTRE, Patrick DORÉ, Christèle DEVERGNE, Magali LAJOUX, Agnès MERZ, Laurie FILLÂTRE, Annabella CADET, Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI, David RODRIGUES, Laura SALIS, Matteo CANTAREL, Constance GUEY, Timoté France

Mme Laura SALIS est arrivée à 19h31, M. Rémi HEUDE à 19h32, durant la lecture de la décision n° 07-2025-7.5

Ont donné pouvoir : Patrick VELAY à Alain PRAT  
Christelle LEPAGE à Marie- Claire CHAMBARET  
Aurélie CASTANAR à Cynthia TRIMBOUR

Était absent : Olivier CARNOT

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Fançoise MAUGÈRE

### **N° 2026 / IV / 6 – 5.3 Désignation des représentants de la commune au sein du réseau « Collectivités forestières Ile-de-France »**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2021 / V / 7 – 5.3 du 6 juillet 2021 par laquelle le Conseil municipal a décidé de prendre part au réseau régional mis en place par la Fédération nationale des communes forestières,

CONSIDÉRANT les modalités de représentation des collectivités adhérentes à la Fédération nationale des communes forestières, fixées par l'article 8 de ses statuts,

CONSIDÉRANT le renouvellement des membres du Conseil municipal en date du 15 mars 2026,

CONSIDÉRANT la volonté de la collectivité, en tant qu'aménageur du territoire et en tant qu'acteur de la transition écologique, de poursuivre son engagement sur les questions forestières, CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de représenter la commune dans les instances régionale et nationale de l'organisation,

CONSIDÉRANT les rôles de l' élu forestier, tel que présenté à l'assemblée,  
L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

**DÉSIGNE** pour représenter la commune au sein du réseau régional Ile-de-France de la Fédération nationale des communes forestières, intitulé « Collectivités forestières Ile-de-France »,

Madame Nadine-Françoise MAUGÈRE en qualité de délégué titulaire  
Madame Constance GUEY en qualité de délégué suppléant

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny

